

Projet de la Chamouchouane - Bout-de-l'Île
Poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV
Bilan environnemental

6 novembre 2014

Table des matières

1. Mise à jour du bilan environnemental du projet.....	1
1.1 Description des travaux évités.....	1
1.2 Avantages de la solution retenue	1
2.0 Bilan environnemental révisé du projet.....	4
2.1 Le projet en chiffres.....	4
2.2 Milieux humides	4
2.3 Espèces floristiques à statut particulier	5
2.4 Bilan des pertes de superficies boisées dans les municipalités des Basses Terres du Saint-Laurent	6
2.5 Emplacement retenu du poste Judith-Jasmin	6
2.7 Potentiel archéologique de l'emplacement du poste	7
2.8 Climat sonore du nouveau poste Judith-Jasmin	8

1. Mise à jour du bilan environnemental du projet

Le projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, dont l'étude d'impact a été déposée en février 2014, a été modifié par une nouvelle composante de projet, soit la construction du nouveau poste Judith-Jasmin à 735-120 kV à Terrebonne. L'emplacement du poste a quant à lui été optimisé depuis le dépôt de l'étude complémentaire à l'étude d'impact, en juillet 2014. Le présent document vise à établir le bilan environnemental global du projet.

1.1 Description des travaux évités

La construction du poste Judith-Jasmin permettra d'éviter certains travaux décrits dans l'étude d'impact du projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île à 735 kV, soit :

- la construction de 8,6 km de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Duvernay (circuit 7103) entre le chemin Comtois, à Terrebonne, et le poste de Duvernay, à Laval ;
- la reconstruction, sur 7,5 km, du tronçon de la ligne à 735 kV Chénier-Duvernay (circuit 7046) entre l'autoroute 640, à Terrebonne, et le poste de Duvernay, à Laval ;
- le réarrangement des départs de lignes à 735 kV au poste de Duvernay pour permettre l'arrivée de la nouvelle ligne en provenance du poste de la Chamouchouane.

En outre, la construction du futur poste de la Côte-de-Terrebonne à 315-25 kV, d'une superficie approximative de 35 800 m² (3,6 ha)¹, et de sa ligne d'alimentation à 315 kV de 5 km en provenance du poste de Duvernay seront également évités. Ce poste, qui était destiné à l'alimentation de la charge croissante de Terrebonne, sera remplacé par la construction du futur poste Judith-Jasmin.

La construction du poste Judith-Jasmin a des conséquences positives sur le territoire des villes de Terrebonne et de Laval, puisqu'aucune intervention sur le réseau électrique ne sera nécessaire au sud de l'autoroute 640, à Terrebonne, jusqu'au poste de Duvernay, à Laval. Les impacts environnements de ces travaux s'en trouvent par le fait même évités.

1.2 Avantages de la solution retenue

Le tracé de la ligne Chamouchouane – Duvernay à 735 kV et l'implantation d'un nouveau poste d'alimentation régional, soit le poste Côte-de-Terrebonne à 315-25 kV, engendraient des impacts cumulatifs importants dans un même secteur de la ville de Terrebonne. Avec l'ajout d'un nouveau poste Judith-Jasmin au nord de l'autoroute 640, les impacts cumulatifs évités de deux projets² sur les milieux naturel et humain entre Terrebonne, et le poste de Duvernay, à Laval, sont les suivants :

¹ À cette superficie s'ajoute l'achat de terrain, du côté ouest, pour aménager un écran visuel.

² Poste de la Côte-de-Terrebonne à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV, et ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Duvernay.

- perte du couvert boisé arborescent présent à l'entrée du quartier résidentiel Domaine-de-la-Pinière. La perte de ce couvert boisé était liée à la construction de la nouvelle ligne de la Chamouchouane-Duvernay et sera évitée ;
- perte du couvert forestier résiduel sur une longueur d'environ 1,5 km entre le boulevard de la Pinière et la rue de Plaisance. Ce boisé résiduel, situé entre deux lignes existantes à l'est du Domaine-de-la-Pinière, abrite une portion du circuit TransTerrebonne (sentier multifonctionnel) et des sentiers utilisés par les résidents des quartiers adjacents au couloir de ligne ;
- pertes de boisés résiduels et de milieux humides situés dans le couloir de lignes du côté de Laval et qui abritent une dizaine d'espèces floristiques à statut particulier. Les impacts du déboisement sur l'île Desrosiers, dans la rivière des Mille Îles, sont également évités ;
- impacts des travaux de construction des pylônes sur l'île aux Vaches, dans la rivière des Mille Îles, liés à l'aménagement de débarcadères dans la rivière, soit plus particulièrement les impacts potentiels sur une frayère connue de la rivière des Mille Îles ainsi que sur des espèces fauniques et floristiques à statut particulier, dont la tortue géographique. L'île aux Vaches fait par ailleurs partie de l'archipel Saint-François qui a été mise en réserve par le MDDELCC en vue de la création d'une aire protégée ;
- perte d'une superficie de terrain de l'ordre de 4 ha vouée au développement résidentiel dans le futur quartier Urbanova liée à la construction du futur poste de la Côte-de-Terrebonne ;
- impacts des travaux de construction des lignes et du futur poste de la Côte-de-Terrebonne sur la population liés notamment aux nuisances sonores ;
- impacts des travaux de construction des lignes et du poste sur la circulation de la route 344 (une déviation de cette route étant nécessaire pendant toute la durée des travaux).

Sur le paysage, les impacts évités sont les suivants au sud de l'autoroute 640 :

- modification de l'entrée du quartier résidentiel Domaine-de-la-Pinière liée à la perte d'une partie du couvert boisé ;
- perte du couvert boisé mature abritant le circuit de la TransTerrebonne, au sud de l'autoroute 640;
- addition de deux nouvelles lignes, soit la ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Duvernay et la ligne d'alimentation à 315 kV du poste de la Côte-de-Terrebonne, qui aurait porté à sept le nombre de lignes à haute tension sur le territoire de Terrebonne. Sur le plan du paysage, le statut quo s'avère positif pour les résidents des quartiers adjacents ;
- problématique d'insertion visuelle du poste de la Côte-de-Terrebonne dans un milieu résidentiel dense et à l'intérieur des limites du projet Urbanova. Comme l'emplacement du poste étudié était accolé au couloir de lignes existantes, la capacité d'effectuer un aménagement paysager efficace, pour favoriser son intégration dans un milieu sensible, était bonne du côté ouest, puisqu'il était possible d'acquiescer

suffisamment de terrain pour réaliser un aménagement paysager. Toutefois, il était impossible d'aménager un écran visuel, du côté est, en raison de la présence du couloir de lignes attenant. Or, l'enjeu de l'intégration visuelle du futur poste était très sensible pour les représentants de la ville de Terrebonne en raison des qualités esthétiques accordées au plan de développement du projet Urbanova ;

- problématique d'acceptabilité sociale du projet liée à la concentration des impacts sur une même portion du territoire et à la sensibilité du milieu résidentiel environnant.

La construction du poste de Judith-Jasmin présente en outre d'autres avantages qui concernent plus particulièrement l'aménagement du territoire de Terrebonne. La modification au projet proposée par Hydro-Québec présente en effet l'avantage de reposer sur une vision intégrée et à long terme de l'aménagement du réseau électrique, puisque le nouveau poste pourra alimenter la région à long terme (plus d'une cinquantaine d'années) alors que le poste de Côte-de-Terrebonne ne remplirait ses fonctions que pour les vingt prochaines années.

2.0 Bilan environnemental révisé du projet

La construction du poste Judith-Jasmin à Terrebonne et les travaux de construction évités au sud de l'autoroute 640 auront un impact sur le bilan global des impacts résiduels du projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur différentes composantes du milieu.

2.1 Le projet en chiffres

Le projet final de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île est basé sur trois composantes distinctes :

- la construction d'un lien de 400 km de ligne à 735 kV entre les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île;
- la déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île impliquant la construction d'un tronçon de ligne de 19,4 km.
- la construction d'un nouveau poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV à Terrebonne;

Le projet comprend en outre l'agrandissement du poste de la Chamouchouane ainsi que le démantèlement et la reconstruction d'une ligne à 315 kV (circuit 3016) entre Terrebonne et Montréal.

2.2 Milieux humides

Le tableau 2.1 présente le bilan révisé des pertes estimées de milieux humides dans le cadre du présent projet par région administrative. Ce tableau remplace donc les tableaux 9-4 et 9-5 du volume 2 de l'étude d'impact (février 2014). Au total, on estime que 168,8 ha de milieux humides seront présents dans l'emprise de la future ligne Chamouchouane-Judith-Jasmin (162,1 ha) et par la déviation du circuit 7017 (6,7 ha). Le tableau 9-4 de l'étude d'impact faisait état de 173,1 ha, soit 166,4 ha le long de la ligne Chamouchouane-Duvernay et 6,7 ha le long de la déviation du circuit 7017.

Le principal impact temporaire annoncé sur les milieux humides est lié au déboisement des milieux humides boisés, en l'occurrence les tourbières et les marécages arborescents. Une perte temporaire de 11,9 ha de ces milieux, après déboisement de l'emprise des lignes, était annoncée dans l'étude d'impact (voir tableau 9-5 de l'étude d'impact). Ce bilan doit être ajusté à 7,9 ha en raison des travaux évités à Terrebonne et Laval. On calcule désormais que 3,9 ha de marécages arborescents et 4 ha de tourbières minérotrophe boisées seront touchés par le déboisement de l'emprise, pour un total révisé de 7,9 ha.

2.3 Espèces floristiques à statut particulier

Le bilan des espèces floristiques à statut particulier touchées par le projet est modifié significativement par l'abandon des travaux projetés entre Terrebonne et Laval à la suite de la décision de construire un nouveau poste à 735-120 kV à Terrebonne. L'annulation des travaux prévus au sud de l'autoroute 640 (dans une lisière boisée située entre deux lignes existantes), sur l'île Desrosiers, dans la rivière des Mille-Iles et à Laval permettra d'éviter le déboisement dans des milieux particulièrement sensibles. Ainsi, le bilan final des plantes à statut particulier touchées par le projet est le suivant :

- 23 occurrences de plantes à statut plutôt que les 58 occurrences annoncées dans l'étude d'impact (voir chapitre 9-4.1.4 de l'étude d'impact);
- 10 espèces à statut particulier plutôt que les 14 annoncées dans l'étude d'impact.
 - Une seule espèce vulnérable plutôt que deux, soit le conopholis d'Amérique (trois populations dans la municipalité de Rawdon);
 - Une seule espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable plutôt que quatre, soit le plathathère à grandes feuilles (deux individus recensés respectivement à Ste-Julienne et Saint-Calixte).
 - un nombre équivalent d'espèces vulnérables à la cueillette (soit 8), mais qui n'ont pas de statut de rareté ou de vulnérabilité.

La construction du poste Judith-Jasmin permettra quant à elle d'éviter les impacts suivants sur les espèces à statut particulier localisées à Terrebonne et Laval :

- une population d'érables noirs (espèce désignée vulnérable);
- quatre populations d'espèces susceptibles d'être désignées, soit le carex de Mulhenberg (50 individus), le caryer ovale (5 individus) et le noyer cendré (3 individus).

De plus, le déboisement prévu sur l'île Desrosiers, dans la rivière des Prairies, était susceptible de toucher 4 espèces à statut particulier, soit l'érable noir, l'amélanchier gracieux, le noyer cendré et le millepertuis à grandes feuilles. Ces impacts potentiels sont également évités.

En outre, la présence importante de plantes exotiques envahissantes (en l'occurrence le roseau commun) a été inventoriée dans la servitude de la future ligne Chamouchouane-Duvernay, en parallèle de la ligne existante (circuit 7016), entre l'autoroute 640 et le poste de Duvernay à Laval. L'impact des travaux sur la propagation potentielle de ces espèces est donc annulé.

2.4 Bilan des pertes de superficies boisées dans les municipalités des Basses Terres du Saint-Laurent

Le tableau 2.2 présente le bilan des pertes de superficies boisées dans les municipalités des Basses-Terres du Saint-Laurent. Le bilan annoncé dans l'étude d'impact (voir le tableau 9-3 de l'étude d'impact) passe donc de 78 ha à 63 ha. Ce bilan est toutefois provisoire et devra être revu à la suite de la réalisation des études techniques de conception de pylônes et de méthodes de construction menées actuellement par Hydro-Québec dans le but de réduire la largeur de déboisement, notamment du côté de Montréal. Les inventaires forestiers qui seront réalisés dans l'emprise permettront également de mieux cibler le bilan résiduel final.

Le tableau 2-3 présente quant à lui le détail des peuplements touchés par le déboisement de l'emprise des futures lignes dans les municipalités de moins de 30% de couvert boisé, tant dans les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain que dans le couvert boisé résiduel situé à l'extérieur de ces bois identifiés dans le PMAD.

2.5 Emplacement retenu du poste Judith-Jasmin

L'emplacement du poste de Judith-Jasmin est situé à Terrebonne, au nord de l'autoroute 640. À la suite des études environnementales et de la rencontre des propriétaires touchés par le projet, l'emplacement du poste et la localisation des lignes ont été modifiés de manière à répondre aux préoccupations du milieu et à éviter l'empiètement des futurs équipements dans des milieux humides, sensibles sur le plan environnemental et peu adéquats, sur le plan de la construction, pour accueillir un futur poste.

Le futur poste est entièrement situé en zone agricole protégée. Il est accolé, au sud, à une zone industrielle et commerciale. D'une superficie de l'ordre de 15,5 ha à l'étape initiale (voir carte 1 et figure 2) et de 42,8 ha dans son aménagement ultime (voir carte 2). L'emplacement du poste occupe des terres vouées actuellement à l'exploitation du sable et du gazon. Le tableau suivant indique les superficies occupées par le futur poste en milieu agricole à la phase initiale et à la phase ultime. De leur côté, le raccordement des lignes existantes au futur poste aura peu d'impact sur le milieu naturel. Le raccordement de la ligne à 735 kV existante (circuit 7046) entraînera la perte de 0,9 ha de peuplement forestier situé au sud de l'emplacement du poste, à la lisière du quartier industriel.

De son côté, le raccordement de la ligne à 735 kV (circuit 7103) au futur poste traverse des sablières en exploitation qui comportent encore à l'heure actuelle de petites portions boisées sur une superficie de 2,6 ha. Cependant, le bilan réel des pertes de couvert forestier dans l'emprise de la ligne Chamouchouane-Judith-Jasmin devra être établi avant la réalisation des travaux, à partir de 2016, puisqu'il est possible que ces peuplements résiduels soient éventuellement coupés en lien avec l'exploitation de la sablière.

Tableau 3. Éléments du milieu recoupés par le poste Judith-Jasmin

Élément du milieu	Étape initiale du poste	Étape ultime du poste
	Superficie (ha)	Superficie (ha)
Gazonnière	10,2	30,7
Sablière	5,3	12,0
Chemin d'accès dans la sablière	—	0,1
Total	15,5	42,8

Tout comme l'emplacement du poste lui-même, le raccordement des lignes existantes au poste et l'entrée de la nouvelle ligne à 735 kV en provenance du poste de la Chamouchouane n'auront pas d'incidence sur les terres boisées et les milieux humides inventoriés du côté ouest du futur poste. Aucun ruisseau permanent ou intermittent ne sera touché par l'emplacement retenu. De plus, la future ligne Chamouchouane-Judith-Jasmin à 735 kV longera la limite de la zone industrielle située au sud du poste pour limiter le morcellement des lots.

2.6 Espèces exotiques envahissantes

Des travaux de démantèlement de deux sections de lignes existantes (circuit 7046 et circuits 1414-1415) sont prévus au sud du poste pour permettre leur raccordement au futur poste. Il a été constaté, lors de visites de terrain, que l'emprise de ces lignes présente des caractéristiques variables à la hauteur du futur poste puisque certaines sections sont actuellement cultivées alors qu'une friche arbustive colonise d'autres sections. La présence d'espèces exotiques envahissantes, notamment la salicaire, le roseau commun et la petite herbe à poux, a été constatée dans l'emprise à certains endroits à l'ouest de l'emplacement retenu, à la hauteur de la propriété de la Défense Nationale.

Avant le démarrage des travaux de construction du poste, on veillera donc à inventorier l'emprise des lignes qui seront démantelées, à la hauteur du futur poste, pour vérifier la présence éventuelle de plantes exotiques envahissantes et identifier les mesures d'atténuation adéquates pour en limiter la propagation, le cas échéant, tel que déjà défini dans l'étude d'impact du projet (février 2014).

2.7 Potentiel archéologique de l'emplacement du poste

La vérification du potentiel archéologique de l'emplacement du futur poste Judith-Jasmin a été complétée par la firme Archéotec au cours du mois de septembre 2014. Cinq zones de potentiel archéologique ont été recensées dans la zone d'étude, notamment le long du chemin Comtois. Aucune n'est touchée par l'emplacement du poste ou par les lignes qui y seront raccordées.

2.8 Climat sonore du nouveau poste Judith-Jasmin

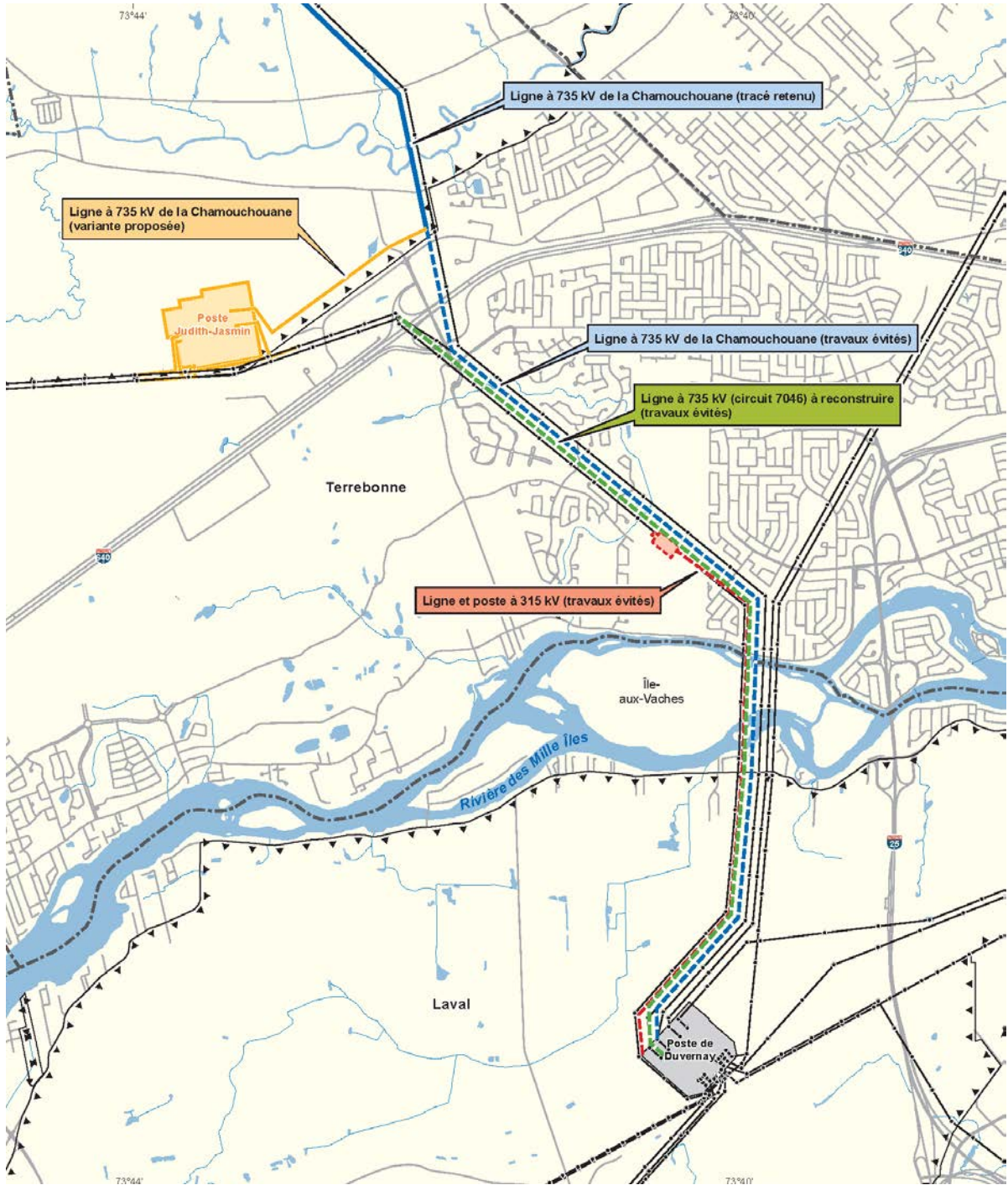
Le bruit ambiant en bordure du Chemin Comtois a fait l'objet de mesures sur un site sur une période de 24 heures consécutives. Les résidences les plus proches du poste Judith-Jasmin se trouvent en bordure de ce chemin. Selon les observations, le niveau moyen horaire du bruit ambiant excède 45 dBA entre 7 h et 23 h; le niveau ne descend sous 40 dBA qu'entre 1h et 5h de la nuit. Ces niveaux s'expliquent par l'importante circulation qu'on peut observer sur le Chemin Comtois.

Hydro-Québec a évalué le bruit lié au fonctionnement futur du poste Judith-Jasmin tant à la phase initiale du développement du poste qu'à la phase ultime du développement. L'évaluation, basée sur des conditions d'exploitation extrêmes, conclut que le bruit du poste sera conforme aux exigences de la réglementation municipale et à celles du MDDELCC aussi bien à la phase initiale qu'à la phase ultime. La mise en place de mesure d'atténuation du bruit n'est pas requise en raison de l'éloignement des résidences.

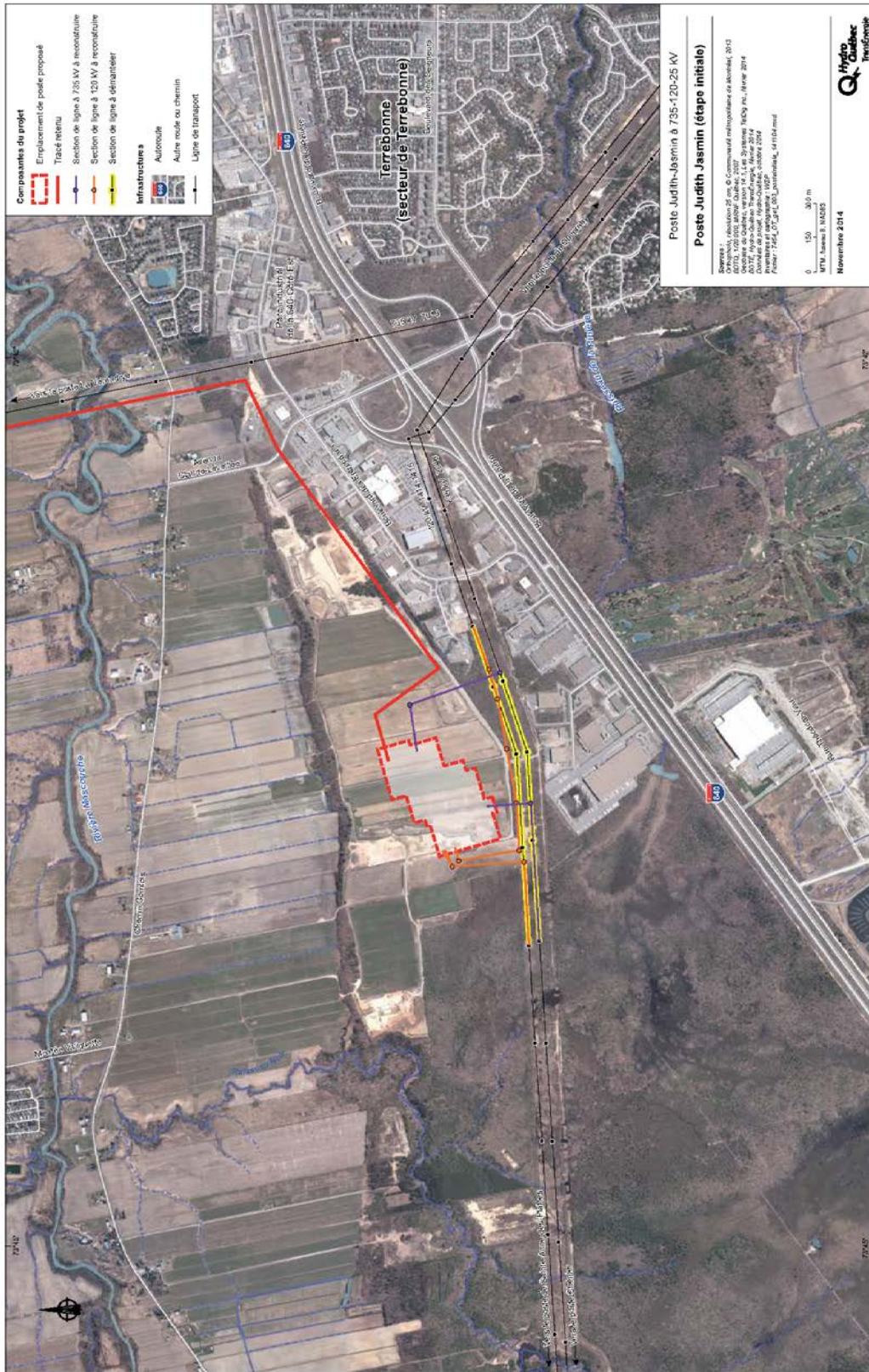
On estime à 37 dBA le plus fort niveau sonore perçu aux résidences du Chemin Comtois, ce qui est bien en deçà du bruit ambiant durant la majeure partie de la journée.

La nouvelle section de la ligne 7103 pour raccorder le poste Judith-Jasmin ne s'approche pas à moins de 250 m d'une résidence. À cette distance, le bruit de la ligne sera d'au plus de 35 dBA par mauvais temps et moins de 20 dBA par beau temps.

Figure 1. Travaux évités



Carte 1. Implantation du poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV à l'étape initiale



Carte 2. Implantation du poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV à l'étape ultime



Figure 2. Simulation visuelle du poste de Judith-Jasmin

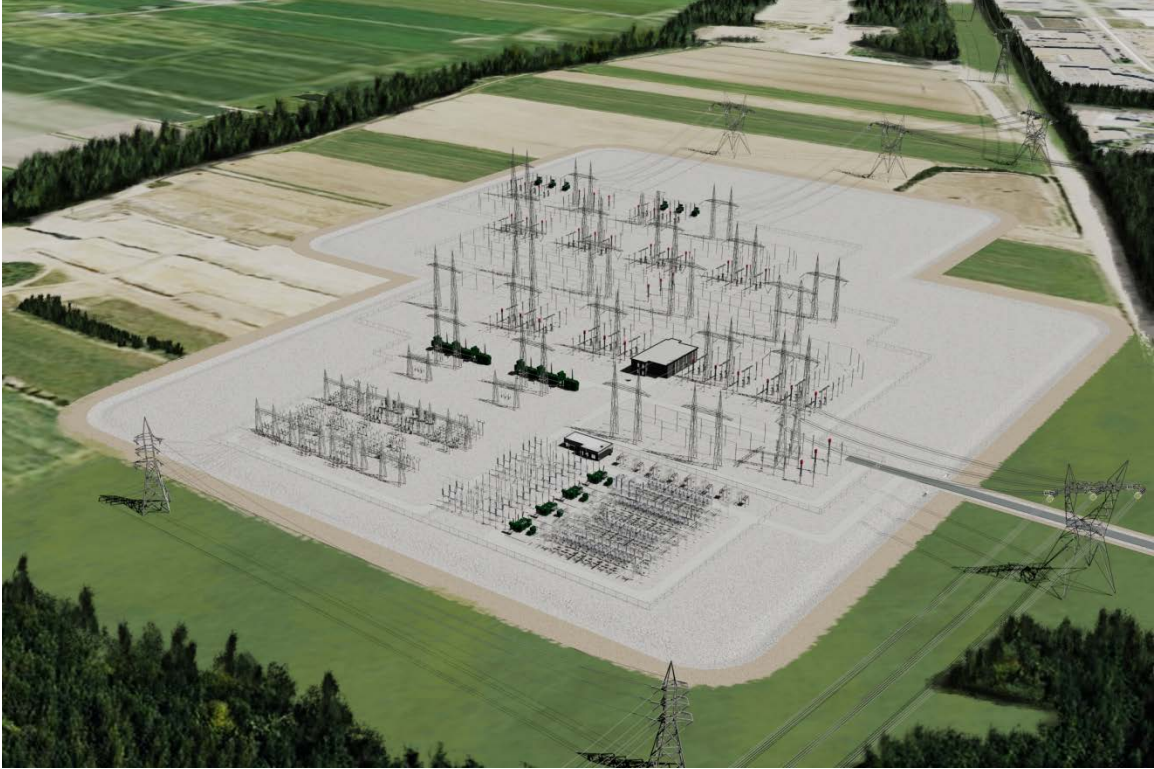


Tableau 2.1 Répartition par région administrative des milieux humides présents dans l'emprise des lignes projetées

Région administrative	Classe de milieu humide	Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île	
		Nombre	Longueur totale (superficie)	Nombre	Longueur totale (superficie)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Étang de castor	9	205 m (1,6 ha)	—	—
	Marais	9	175 m (2,4 ha)	—	—
	Marécage arborescent	1	125 m (0,9 ha)	—	—
	Marécage arbustif	23	450 m (5,3 ha)	—	—
	Tourbière minérotrophe boisée	2	30 m (0,3 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe boisée	28	3 100 m (24,6 ha)	—	—
	Tourbière minérotrophe ouverte	4	135 m (1,0 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe ouverte	7	425 m (3,3 ha)	—	—
	Total partiel	83	4 645 m (39,4 ha)	—	—
Mauricie	Eau peu profonde	2	100 m (0,8 ha)	—	—
	Étang de castor	16	560 m (5,6 ha)	—	—
	Marais	15	485 m (4,5 ha)	—	—
	Marécage arbustif	50	1 835 m (18,2 ha)	—	—
	Prairie humide	2	160 m (1,3 ha)	—	—
	Tourbière minérotrophe boisée	1	150 m (1,3 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe boisée	34	2 425 m (20,6 ha)	—	—
	Tourbière minérotrophe ouverte	1	25 m (0,4 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe ouverte	8	470 m (4,4 ha)	—	—
	Total partiel	129	6 210 m (57,1 ha)	—	—

Région administrative	Type de milieu humide	Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île	
		Nombre	Longueur totale (superficie)	Nombre	Longueur totale (superficie)
Lanaudière	Eau peu profonde	3	30 m (0,2 ha)	1	— (0,1 ha)
	Étang de castor	45	1 130 m (10,2 ha)	—	—
	Marais	50	1 595 m (14,2 ha)	4	450 m (2,9 ha)
	Marécage arborescent	10	375 m (2,2 ha)	7	215 m (1,5 ha)
	Marécage arbustif	75	2 795 m (21,5 ha)	1	— (0,1 ha)
	Prairie humide	—	—	1	45 m (0,5 ha)
	Tourbière minérotrophe boisée	6	420 m (2,4 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe boisée	9	620 m (5,2 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe ouverte	6	315 m (3,0 ha)	—	—
	Total partiel	204	7 280 m (58,9 ha)	14	710 m (5,1 ha)
Laurentides	Eau peu profonde	3	380 m (2,2 ha)	—	—
	Étang de castor	1	10 m (0,1 ha)	—	—
	Marais	1	15 m (0,2 ha)	—	—
	Marécage arborescent	5	90 m (0,8 ha)	—	—
	Tourbière ombrotrophe boisée	3	500 m (3,4 ha)	—	—
		Total partiel	13	995 m (6,7 ha)	—
Montréal	Marais	—	—	4	115 m (1,6 ha)
		Total partiel	—	—	4
Total		429	19 130 m (162,1 ha)	18	825 m (6,7 ha)

Total des marécages arborescents touchés : 3,9 ha

Total des tourbières minérotrophes boisées touchées : 4,0

Perte temporaire totale de milieux humides boisés : 7,9 ha

Tableau 2.2 Pertes de superficies à vocation forestière dans les municipalités des basses-terres du Saint-Laurent

Municipalité	Taux de couvert boisé	Superficie touchée (ha)				Total des pertes (ha)	
		Ligne de la Chamouchouane-Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île			
		Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé
Montréal (V)	10% (PMAD, CMM, 2012)	—	—	—	2,6	—	2,6
Terrebonne (V)	28% (Papasodoro, 2010)	9,3	4,2 ^b	—	2,6 ^d	9,3	6,8
Mascouche (V)	38% (Papasodoro, 2010)	—	—	15,6 ^c	—	15,6	—
Sainte-Anne-des-Plaines (V)	26% (Langlois, 2011)	25,2 ^a	—	—	—	25,2	—
Saint-Roch de l'Achigan (M)	27% (MENVQ, 2003)	—	—	—	3,7	—	3,7
Total		34,5	4,2	15,6	8,9	50,1	13,1

 Municipalité de la CMM

Note : Le couvert boisé inclut les friches et les milieux humides arborescents.

a : dont 0,4 ha de marécage arborescent.

b : dont 0,3 ha de marécage arborescent.

c : dont 0,6 ha de marécage arborescent.

d : dont 0,4 ha de marécage arborescent.

e : dont 0,4 ha de marécage arborescent.

Tableau 2.3 Pertes détaillées par type de peuplement forestier dans les municipalités des basses-terres du Saint-Laurent

Pertes de superficies à vocation forestière dans Terrebonne

Peuplement forestier		Superficie touchée (ha)				Total des pertes (ha)	
		Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île			
Type de peuplement	Stade de développement ^a	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé
Feuillu avec FT	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	JEUNE	—	1,01	—	1,14	—	2,15
Feuillu avec FT	REG	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	JEUNE	2,98	0,20	—	0,81	2,98	1,01
Feuillus intolérants	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. FI avec résineux	JEUNE	2,83	—	—	—	2,83	—
Mixte dom. FI avec résineux	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. Rés. avec Érable rouge	JEUNE	3,08	2,13	—	—	3,08	2,13
FR et CPR	REG	—	—	—	—	—	—
Autres (imprécisions de la carte écoforestière)		0,38	0,84	—	0,67	0,38	1,51
Total		9,27	4,18	—	2,62	9,27	6,80

a. Vieux : 70 ans et plus, VIN et VIR
 Jeune : 30 ans, 50 ans, JIN et JIR
 REG : en régénération

Pertes de superficies à vocation forestière dans Sainte-Anne-des-Plaines

Peuplement forestier		Superficie touchée (ha)				Total des pertes (ha)	
		Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île			
Type de peuplement	Stade de développement ^a	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé
Feuillu avec FT	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	REG	0,92	—	—	—	0,92	—
Feuillus intolérants	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	JEUNE	1,41	—	—	—	1,41	—
Feuillus intolérants	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	VIEUX	0,18	—	—	—	0,18	—
Mixte PB et EO	JEUNE	3,30	—	—	—	3,30	—
Mixte dom. FI avec résineux	JEUNE	14,46	—	—	—	14,46	—
Mixte dom. FI avec résineux	REG	0,81	—	—	—	0,81	—
Mixte dom. Rés. avec Érable rouge	JEUNE	3,88	—	—	—	3,88	—
FR et CPR	REG	—	—	—	—	—	—
Autres (imprécisions de la carte écoforestière)		0,25	—	—	—	0,25	—
Total		25,21	—	—	—	25,21	—
a. Vieux : 70 ans et plus, VIN et VIR Jeune : 30 ans, 50 ans, JIN et JIR REG : en régénération							

Pertes de superficies à vocation forestière dans Montréal

Peuplement forestier		Superficie touchée (ha)				Total des pertes (ha)	
		Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île			
Type de peuplement	Stade de développement	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé
Feuillu avec FT	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	REG	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	JEUNE	—	—	—	1,21	—	1,21
Feuillus intolérants	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. FI avec résineux	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. FI avec résineux	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. Rés. avec Érable rouge	JEUNE	—	—	—	—	—	—
FR et CPR	REG	—	—	—	0,05	—	0,05
Autres (imprécisions de la carte écoforestière)		—	—	—	1,29	—	1,29
Total		—	—	—	2,55	—	2,55
a. Vieux : 70 ans et plus, VIN et VIR Jeune : 30 ans, 50 ans, JIN et JIR REG : en régénération							

Pertes de superficies à vocation forestière dans Mascouche

Peuplement forestier		Superficie touchée (ha)				Total des pertes (ha)	
		Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'île			
Type de peuplement	Stade de développement	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé
Feuillu avec FT	VIEUX	—	—	5,94	—	5,94	—
Feuillu avec FT	JEUNE	—	—	3,21	—	3,21	—
Feuillu avec FT	REG	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	JEUNE	—	—	3,92	—	3,92	—
Feuillus intolérants	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. FI avec résineux	JEUNE	—	—	2,31	—	2,31	—
Mixte dom. FI avec résineux	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. Rés. avec Érable rouge	JEUNE	—	—	0,18	—	0,18	—
FR et CPR	REG	—	—	—	—	—	—
Autres (imprécisions de la carte écoforestière)		—	—	—	—	—	—
Total		—	—	15,56	—	15,56	—
a. Vieux : 70 ans et plus, VIN et VIR Jeune : 30 ans, 50 ans, JIN et JIR REG : en régénération							

Pertes de superficies à vocation forestière dans Saint-Roch-de-l'Achigan

Peuplement forestier		Superficie touchée (ha)				Total des pertes (ha)	
		Ligne de la Chamouchouane–Judith-Jasmin		Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île			
Type de peuplement	Stade de développement	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé	Bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain	Autre couvert boisé
Feuillu avec FT	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Feuillu avec FT	REG	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	VIEUX	—	—	—	0,90	—	0,90
Feuillus intolérants	JEUNE	—	—	—	—	—	—
Feuillus intolérants	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	VIEUX	—	—	—	—	—	—
Mixte PB et EO	JEUNE	—	—	—	2,46	—	2,46
Mixte dom. FI avec résineux	JEUNE	—	—	—	0,28	—	0,28
Mixte dom. FI avec résineux	REG	—	—	—	—	—	—
Mixte dom. Rés. avec Érable rouge	JEUNE	—	—	—	—	—	—
FR et CPR	REG	—	—	—	0,03	—	0,03
Autres (imprécisions de la carte écoforestière)		—	—	—	0,05	—	0,05
Total		—	—	—	3,72	—	3,72
a. Vieux : 70 ans et plus, VIN et VIR Jeune : 30 ans, 50 ans, JIN et JIR REG : en régénération							